

LE FAFCEA LANCE LE FINANCEMENT DE PARCOURS INDIVIDUELS POUR FORMER LES ARTISANS A LA GESTION D'ENTREPRISE

Cet accompagnement financé par une enveloppe maximale de 4 800 € par entreprise s'adresse aux ressortissants du fonds d'assurance formation - chef d'entreprise artisanale ou conjoint collaborateur. Après la réalisation obligatoire d'un autodiagnostic, ce parcours vise à leur permettre d'acquérir des compétences en gestion d'entreprise dans le cadre d'une formation en tête à tête avec un formateur.

1) Quels domaines de formation identifiés ?

Les 4 grands domaines identifiés en gestion d'entreprise sont :

- créer de la valeur ;
- maîtriser son environnement réglementaire ;
- renforcer ses compétences managériales et son leadership ;
- gérer l'organisation administrative et financière.

2) Quel financement possible ?

Une participation financière maximale de 80€/heure dans la limite d'une enveloppe de 4 800€ par entreprise et par an et sous réserve de disponibilité du budget du FAFCEA dédié aux parcours individualisés.

3) Quelles sont les conditions requises ?

- Avoir réalisé au préalable [un autodiagnostic](#) qui aide à préciser les besoins en gestion d'entreprise (le résultat de cet autodiagnostic est valable un an).
- Se former au minimum à 14 heures de formation de [2 items minimum référencés ici](#) dans les 4 grands domaines de gestion (4h minimum par intitulé).

- Suivre les formations avec des organismes de formation qui doivent se faire référencer par le FAFCEA (dossier de référencement).

ATTENTION : la formation ne peut pas se dérouler à 100% en distanciel et la modalité en e-learning n'est pas compatible.

Pour en savoir plus : <https://www.fafcea.com/je-consulte-les-criteres-et-conditions-pour-mon-parcours-individualise/>